



## DROITS DE L'HOMME SANS FRONTIÈRES(DHSF)

---

### Point de presse relative à l'enlèvement des personnes contre rançon

Mesdames et Messieurs les journalistes,

Ce phénomène a commencé vers les années 2003 avec les prises d'otages des enfants bouviers contre rançon avant de s'étendre sur les enfants des pères possédant des têtes bœufs. Après plusieurs années d'exercice, les ravisseurs ont changé de tactiques en enlevant les femmes et les hommes pour leur sale besogne. Cette pratique a coûté plusieurs morts d'hommes.

Pour le dernier cas, dans la nuit du 06 au 07 juillet 2020 à 1h du matin, les personnes non identifiées ont enlevé trois(3) personnes dans le village pouchen-boloro dans la sous-préfecture de Léré. La nouvelle parvenue au **Droits de l'Homme Sans Frontières** est que dès l'arrivée de ces personnes, ils ont enlevé dans un premier temps Monsieur Moussa Brahim après l'avoir ligoté, ensuite Halim Yaoua ainsi que Idrissa Adoum. Parmi les victimes, il y a une personne malade suite d'un accident de circulation. Malgré son état de santé inquiétant, ces ravisseurs non identifiés l'ont enlevé.

Ce village où sont enlevées les victimes est à 7 kilomètres de la frontière du Cameroun.

Il faut relever qu'après ce forfait, les forces de l'ordre ont été saisies immédiatement mais elles ne sont arrivées qu'à 5h du matin trouvant toute la population sortie pour la circonstance surtout les jeunes mais il se trouve que ces malfrats ont traversé vers le Cameroun laissant par derrière eux un numéro de contact téléphonique du Cameroun.

DHSF tient à informer l'opinion nationale et internationale que ce cas d'enlèvement contre rançon n'est pas le premier du genre. En l'espace d'une année, onze(11) cas d'enlèvements parmi d'autres sont portés à la connaissance de **DHSF** pour les deux Mayo-Kebbi. Pour les onze cas plus de trente personnes sont prises en otages à **Gamba dans le canton Tikem, Mabachakré dans le canton Torrock, Bindernairi et lattah dans le canton de Lagon, Toukour et Zahvou dans le Canton Lamé.**

Ce problème d'enlèvement contre rançon, on n'en parlera jamais assez. **DHSF** choqué par cet acte, rappelle au gouvernement une fois encore et surtout au

Ministre en charge de la sécurité de faire tout pour éradiquer ce phénomène qui est devenue une épidémie au Tchad en général et aux deux Mayo-kebbi en particulier.

Si les autorités administratives politiques et militaires des deux Mayo-Kebbi sont incapables de maîtriser la situation, le dernier recours c'est le gouvernement ayant sa tête le Chef de l'Etat.

D'ailleurs, la prise d'otage ou enlèvement des personnes contre rançon est un acte de terrorisme que l'Etat doit punir les auteurs conformément la loi. Car non seulement ces ravisseurs enlèvent des personnes mais ils les infligent des traitements inhumains, humiliants cruels et dégradants or la constitution de la république du Tchad dispose dans son article 18 que : *« nul ne peut être soumis ni à des sévices ou traitements dégradants et humiliant ni à la torture »*

En Droit, c'est grâce à l'Etat que les hommes peuvent vivre en toute sécurité, en paix et en toute quiétude. **Si l'Etat n'assure pas la sécurité des personnes et des biens, c'est une démission de responsabilité.** L'acte qui vient de se passer sur les trois éleveurs, est attentatoire au regard des libertés publiques.

**DHSF** demande au gouvernement d'assurer son devoir régalien de protection de citoyen au Tchad en général et aux deux Mayo-kebbi en particulier dont les habitantes ne savent où aller.

Pour assurer la sécurité des personnes et des biens sur toute l'étendue du territoire, l'Etat est obligé d'utiliser tous moyens pour poursuivre les délinquants jusqu'à leur retranchement même dans un territoire étranger reconnu par le droit international public.

C'est pourquoi nous demandons une fois au gouvernement de traiter avec son collègue du Cameroun en vue d'éradiquer ce phénomène dans les deux Mayo-Kebbi qui se passe chaque fois dans les deux frontières Tchad-Cameroun.

Je vous remercie

Fait à N'Djamena le 8 juillet 2020.

**Pour DHSF**

**Le Secrétaire Général,**

**Me DJONKISSAM KALANDI**